

CONSEIL D'ACTION pour la PREVENTION des accidents et les SECOURS D'URGENCE

Association pour la prévention des accidents et des catastrophes, l'organisation des secours
(5 gestes qui sauvent – ministère de la Protection Civile), créée en 1975 par Didier BURGGRAEVE.

Président d'Honneur : Paul REYNAËRT †

Membres d'Honneur : Pierre BLAHA †, Haroun TAZIEFF †, Professeur Louis SERRE †, Georges VEDRINE †

Le CAPSU agit pour faire connaître et rappeler l'œuvre du Professeur Marcel ARNAUD †
Fondateur de la traumatologie routière, du secourisme routier, Précurseur des SMUR et SAMU.

12 avril 1965

12 avril 2015

50 ans de
secourisme

Document 11 publié en 1984

Après la mort d'une jeune fille à Marcq

ARRETEZ LE MASSACRE !

«Mardi dernier, une jeune fille de 19 ans a été tuée par un chauffeur en état d'ivresse à Marcq-en-Barœul ! Chaque mois, environ 50 innocents se font tuer dans les mêmes conditions sur les routes de France sans que ceux qui commettent ces véritables meurtres soient sévèrement punis. C'est pourquoi une Campagne nationale et une pétition de 100.000 signatures ont été engagées pour que le permis de conduire soit retiré à ceux qui auront tué en état d'ivresse et définitivement. Actuellement, le permis n'est retiré que provisoirement et de nombreux exemples prouvent que ceux qui ont déjà tué une fois en état d'ivresse recommencent par la suite dans les mêmes conditions. M. Didier Burggraeve, pour le département du Nord et M. Georges Vedrine, pour le Maine-et-Loire, animent cette Campagne nationale, ainsi que les correspondants dans toute la France. Il faut en finir avec les meurtres sur routes.»

Nordiste doit se sentir concerné et agir afin qu'il ne soit pas lui-même touché un jour. Il faut réfléchir avant, car après il est trop tard. Le retrait à vie fera peur. C'est une arme de dissuasion. Des milliers de signatures doivent soutenir cette campagne. Il suffit de faire signer sur des feuilles ou cartes de visite ceux ou celles qui ont le courage de dire qu'ils en ont assez de ces meurtres. Nom, adresse et signature à adresser à M. Didier Burggraeve, 59390 Lyslez-Lannoy.

M. Burggraeve écrira ces prochains jours à nouveau à M. le Président de la République, au Premier ministre, au ministre de l'Intérieur, au ministre de la Justice, à tous les députés du Nord et tentera d'obtenir un temps d'antenne à Radio-Lille puis à FR 3 pour expliquer, et à R.T.L. qui a mis le sonnet de s'associer à ce combat. Seules, des milliers de signatures pourront faire changer cette situation inacceptable.

17 1972

Le stationnement irrégulier est-il plus dangereux que la conduite en état d'ivresse ?

Le « Journal Officiel » vient de faire connaître les nouvelles modalités d'application des contraventions pour infractions diverses au Code de la Route. M. Didier Burggraeve, vice-président de l'Association nationale des usagers de la route vient de protester auprès de M. René Pleven, ministre de la Justice, lui précisant que les peines ou amendes pour le cas

d'un stationnement irrégulier ou dangereux seront bientôt plus lourdes que ce qui est infligé actuellement à ceux qui conduisent en état d'ivresse.

Il demande alors au ministre de la Justice s'il envisage de renforcer les pénalités dans ce domaine, compte tenu du nombre non négligeable des accidents causés par l'alcoolémie du conducteur.

Enfin il signale que l'Association nationale des usagers de la route démarrera à la fin de l'année une campagne nationale contre l'alcool au volant. Ce problème est capital pour la sécurité routière française. Il semble pourtant être mis à l'écart.

M. Robert Ardoine, président national de l'ANUR sera à Lille ce lundi pour une réunion de travail destinée à examiner la trousse de secours pour automobilistes, le recyclage des conducteurs organisé gratuitement, l'augmentation du bonus pour les bons conducteurs de 20 à 50 p.c. de baisse en 4 ans, la sortie d'un livret sur les cinq gestes qui sauvent.

UN JOUR, ON NE TUERA PLUS IMPUNEMENT SUR
LES ROUTES DE FRANCE EN ETAT D'IVRESSE

Quand un conducteur tue en état d'ivresse,
il faut lui retirer son permis à vie
afin de l'empêcher de recommencer.



RASSEMBLEMENT POUR LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT

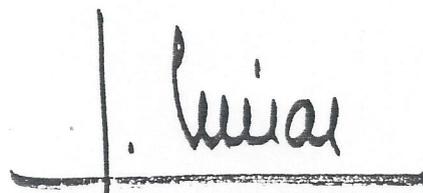
Paris, le 9 Février 1978

Cher Monsieur,

Les préoccupations dont votre Lettre du 25 janvier fait état rejoignent mon propre sentiment. Il faut tout faire pour diminuer le nombre d'accidents de la route -véritable hécatombe- et notamment réprimer sévèrement la conduite en état d'ivresse.

Votre proposition recueille mon adhésion et soyez sûr que je m'emploierai à faciliter le vote de la proposition de loi qui était en instance devant le Sénat à la fin de la dernière session parlementaire.

Tout en vous encourageant à poursuivre votre action courageuse sur le plan national, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.


Jacques CHIRAC

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Parc d'Auteuil B
59390 LYS LEZ LANNOY

Paris, le

4 DEC. 1979

*Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice*

Monsieur,

Je regrette vivement que les impératifs de mon emploi du temps ne m'aient pas encore permis de vous rencontrer.

Croyez bien cependant que je reste très attentif aux efforts que vous multipliez pour que les routes françaises cessent d'être le lieu des drames qu'elles suscitent quotidiennement. Le succès de la pétition que vous avez lancée montre bien combien cette question préoccupe les Français. Trop de familles sont endeuillées par ce fléau de notre société moderne.

La voie tracée par la loi du 12 Juillet 1978 que j'ai eu l'honneur de faire adopter par le Parlement est bonne. Ce texte a fait prendre conscience aux Français du danger que constituait l'alcool pour un automobiliste. Mais des efforts restent à faire pour que notamment l'oubli ne vienne pas annihiler les premiers résultats de l'application de cette loi.

La vigilance de chaque instant que vous exercez en ce domaine est précieuse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain PEYREFITTE

Monsieur Didier BURGGRAEVE
Parc d'Auteuil B

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le Maire de Bordeaux

11 Décembre 1979

JCD/PM

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Parc d'Auteuil B

59390 LYS-lez-LANNOY

Cher Monsieur,

Votre lettre du 29 Novembre m'est bien parvenue, accompagnée de ce beau texte que vous avez adressé aux plus hautes Autorités de l'Etat, pour faire en sorte que certains chauffards alcooliques, auteurs de drames horribles et quotidiens, soient écartés définitivement de la route.

Je vais me concerter avec les autorités responsables, tant gouvernementale que parlementaire pour essayer de faire avancer les choses dans le sens que vous proposez et qui, incontestablement, est le bon.

En vous remerciant de votre confiance,

Je vous prie, Cher Monsieur, de croire en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



J. CHABAN-DELMAS

"Quand un conducteur tue en état d'ivresse,
il faut lui retirer son permis à vie afin
de l'empêcher de recommencer"

PETITION NATIONALE DE 100.000 SIGNATURES POUR LE RETRAIT DU PERMIS
DE CONDUIRE A VIE POUR UN ACCIDENT MORTEL EN ETAT D'IVRESSE.

Ces 100.000 signatures seront remises par Didier BURGGRAEVE au Premier Ministre

	Noms	Prénoms	<u>adresses</u>	<u>signatures</u>
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				

L'alcool au volant est une véritable plaie de la Sécurité Routière. Pensez-vous qu'il soit normal que maltraiter un animal ou garer son véhicule dans une zone interdite fasse encourir des sanctions plus sévères que la conduite en état d'ivresse ?

Les innombrables accidents provoqués par des conducteurs en état d'ivresse sont toujours plus graves que les autres. Ces derniers sont des récidivistes et donc aucune faiblesse n'est acceptable car inadmissible. Nous sommes donc tous responsables de cette situation.

extraits d'une lettre adressée au Premier Ministre

Responsable de cette feuille :

PETITION NATIONALE DE 100 000 SIGNATURES

POUR LE RETRAIT A VIE DU PERMIS DE CONDUIRE EN CAS D'ACCIDENT MORTEL
OU DE BLESSURES GRAVES EN ETAT D'IVRESSE AVEC DELIT DE FUITE OU EN RECIDIVE

Ces 100 000 signatures seront remises par Didier BURGGRAEVE au Premier Ministre

Nom	Prénom	Adresse	Signatures
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

Extraits d'une lettre adressée au Premier Ministre :

"... L'alcool au volant est une véritable plaie de la Sécurité Routière. Pensez-vous qu'il soit normal que maltraiter un animal ou garer son véhicule dans une zone interdite fasse encourir des sanctions plus sévères que la conduite en état d'ivresse ? Les innombrables accidents provoqués par des conducteurs en état d'ivresse sont toujours plus graves que les autres. Ces derniers sont, parfois, des récidivistes et donc, aucune faiblesse n'est acceptable, car inadmissible.

Nous sommes tous responsables de cette situation ! ...

FRIERE DE RETOURNER LES LISTES DANS UN DELAI DE 6 SEMAINES ENVIRON APRES RECEPTION

MERCI !

Responsable de cette feuille : _____

Si besoin est, continuer les signatures au verso.

DIDIER BURGGRAEVE

Lauréat 1970 de la
Fondation de la Vocation

S U P P L I Q U E

à Monsieur le Président de la République,
à Monsieur le Premier Ministre,
à Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
à Monsieur le Président du Sénat,
à Monsieur le Ministre de la Justice.

AU NOM DE MILLIERS DE FAMILLES DE VICTIMES,

C'est un modeste Lauréat de la Fondation de la Vocation au titre du Secourisme et de la Protection Civile qui vous lance un APPEL angoissé pour que soient définitivement écartés de la route certains chauffards alcooliques auteurs de drames horribles et quotidiens.

En qualité de promoteur de la CAMPAGNE NATIONALE DES 100.000 SIGNATURES qui a permis d'obtenir la promulgation de la loi n° 78-732 du 12 juillet 1978, je rends hommage aux Membres du Gouvernement et aux Parlementaires qui ont oeuvré dans le sens souhaité ardemment par tous les conducteurs consciencieux. MAIS CETTE LOI EST-ELLE SUFFISANTE ?

En répondant NON, je me fais l'écho de la majorité absolue de l'opinion publique. Quelques références à l'appui :

SONDAGE IFOP d'août 1978 : 66% des personnes interrogées se sont déclarées en faveur des mesures prises. 26% seulement désapprouvent.

FRANCE-SOIR du 13 juillet 1978 après l'émission des Dossiers de l'écran du 11 : "A une très forte majorité, les téléspectateurs se sont prononcés pour la nouvelle loi réprimant l'ivresse au volant, pour le renforcement des contrôles et la répression des infractions. Voilà un évènement nouveau, important et réconfortant."

LE MONDE du 13 juillet 1978 : "L'exemple souvent cité de la Suède et des Etats-Unis aurait dû inciter le législateur à plus de sévérité."

LE PROGRES DE LYON du 21 juillet 1978, sous le titre : LE DROIT DE TUER "Je hais les tracasseries et les contrôles. Je révère plus que tout la liberté individuelle. Je suis prêt à me battre pour les principes figurant dans notre Constitution. Mais nulle part je n'y ai vu le droit de tuer ses semblables parce qu'on a un verre dans le nez." Jean-Michel ROYER.

LE NOUVEL OBSERVATEUR n° 718 d'août 1978 : "La France a enfin rejoint le peloton des Nations modernes en se donnant une loi qui réprime durement l'ivresse au volant. Il reste à faire le plus difficile : réussir à l'appliquer."

.../...

L'ANNULATION DEFINITIVE DU PERMIS DE CONDUIRE

Certes, elle n'existe pas dans la loi Française. Et pourtant quelques Magistrats la prononcent lorsqu'ils doivent en conscience éliminer de la route des alcooliques dangereux. La Presse a relaté des jugements en ce sens :

TGI DE PERIGUEUX : Permis retiré à vie à un individu ayant conduit avec 6,45 gr dans le sang.

TGI d'EPINAL : En décembre 1976 un nommé BOISSONa été condamné au retrait à vie pour avoir conduit avec 2 gr d'alcool dans le sang alors que son permis lui avait été suspendu en 1975 et qu'il avait été précédemment condamné à 4 reprises différentes pour conduite en état d'ivresse.

TGI DE NIMES : Bernard FABRE dont le permis avait été retiré à la suite d'un accident, a tué un piéton et a vu son permis annulé définitivement. La Presse a titré : "Retrait à vie du permis et 1 an de prison ferme pour le chauffard récidiviste."

A QUI DEVRAIT S'APPLIQUER L'ANNULATION DEFINITIVE ?

- 1° - Dès la première fois à tout fuyard retrouvé en état alcoolique qui a tué quelqu'un.
- 2° - Dès la deuxième fois à tout conducteur ayant tué ou blessé quelqu'un alors qu'à chaque fois il a été prouvé qu'il a conduit en état alcoolique.

IL FAUT DONNER AUX JUGES UNE NOUVELLE LOI

qui leur permettrait, à leur libre appréciation, de prononcer l'annulation définitive d'un permis. Actuellement, ils ne peuvent "que biaiser" en invoquant dans leurs attendus l'article L.13 du Code de la Route et en feignant d'ignorer l'article L.15 qui prévoit la limitation de la durée de l'annulation. Ils jugent alors, en leur âme et conscience, que la sécurité publique est en jeu et doit être sauvegardée.

LE GOUVERNEMENT A LE DEVOIR DE DEPOSER D'URGENCE ET DE SOUMETTRE AU PARLEMENT UN PROJET DE LOI
DONT LE FONDEMENT JURIDIQUE POURRAIT ETRE AINSI RESUME DANS L'EXPOSE DES MOTIFS :

DROIT DE VIVRE ? OUI !
DROIT DE TUER ? NON !

Le 28 Novembre 1979

Didier BURGGRAEVE

Une jeune fille tuée par un autocar à Marcq-en-Barœul Le chauffeur était ivre...

Mardi vers 16 h 30, les services de police étaient avisés qu'un accident grave de la circulation venait de se produire rue de Menin à Marcq-en-Barœul : un autobus conduit par M. Guy Verruysen, 33 ans, demeurant rue d'Aniche à Douai, venait de heurter une cycliste, Melle Anne Ghesquière, 19 ans, étudiante, demeurant chez ses parents, rue des Aubépinés à Marcq. Elle fut transportée au C.H.R. où elle rendit le dernier soupir dans la nuit.

Malgré le choc, le chauffeur continua sa route mais fut rattrapé par un automobiliste à proximité de Mouvoux ; il revint alors sur les lieux de l'accident.

M. Verruysen, conducteur de l'autocar appartenant à l'entreprise Cateau de Lomme, se rendait à Wasquehal pour y prendre en charge des ouvrières des «Trois Suisses» et les ramener dans la région de Douai. Au moment du choc, le chauffeur était donc seul à bord ; il a déclaré qu'il avait ressenti un choc en doublant la



Melle GHESQUIÈRE.

cycliste, mais qu'il n'avait rien vu dans son rétroviseur.

Pourtant, les dégats relevés par l'avant droit du car sont importants et laissent supposer que le choc a été très violent. Mais le chauffeur était visiblement en état d'ivresse, comme le confirma l'épreuve de l'alcooltest.

Le père de la jeune victime, M. Charles Ghesquière, a porté plainte. Quant à M. Verruysen, il a été déféré au parquet sur instructions du Procureur de la République.

Lauréat de la
Fondation de la
Vocation

1^{er} Décembre 1970

Le stationnement irrégulier est-il plus dangereux que la conduite en état d'ivresse ?

Le « Journal Officiel » vient de faire connaître les nouvelles modalités d'application des contraventions pour infractions diverses au Code de la Route. M. Didier Burggraeve, vice-président de l'Association nationale des usagers de la route vient de protester auprès de M. René Pleven, ministre de la Justice, lui précisant que les peines ou amendes pour le cas

d'un stationnement irrégulier ou dangereux seront bientôt plus lourdes que ce qui est infligé actuellement à ceux qui conduisent en état d'ivresse.

Il demande alors au ministre de la Justice s'il envisage de renforcer les pénalités dans ce domaine, compte tenu du nombre non négligeable des accidents causés par l'alcoolémie du conducteur.

Enfin il signale que l'Association nationale des usagers de la route démarrera à la fin de l'année une campagne nationale contre l'alcool au volant. Ce problème est capital pour la sécurité routière française. Il semble pourtant être mis à l'écart.

M. Robert Ardoing, président national de l'ANUR sera à Lille ce lundi pour une réunion de travail destinée à examiner la trousse de secours pour automobilistes, le recyclage des conducteurs organisé gratuitement, l'augmentation du bonus pour les bons conducteurs de 20 à 50 p.c. de baisse en 4 ans, la sortie d'un livret sur les cinq gestes qui sauvent.

M. Didier Burggraeve se met à la disposition de M. Gerondeau délégué à la Sécurité routière

M. Didier Burggraeve, vice-président national de l'A.N.U.R. (Association nationale des usagers de la route) vient d'adresser à M. Christian Gerondeau, nommé au cabinet du Premier ministre, délégué à la Sécurité routière, une lettre dans laquelle, il lui offre ses services bénévoles.

Il a, depuis longtemps, dénoncé la conduite en état d'ivresse et il prépare actuellement une nouvelle campagne au sein de l'Association des usagers de la route.

LES CINQ GESTES QUI SAUVENT

Conférence reportée au 30 juin

Didier Burggraeve, lauréat de la Fondation de la vocation sera à Paris, le mardi 27 juin pour l'émission « Procès » à la télévision (1ère chaîne) consacrée aux accidents de la route. Didier Burggraeve ne viendra donc à Mouvaux que le vendredi 30 juin à 20 h à la M.J.C. 21, rue Fr. Roosevelt donner quelques notions de secourisme et montrer son film sur les « 5 Gestes qui Sauvent » des vies humaines.

Le ministre de la Justice répond à M. Didier Burggraeve au sujet de l'alcool au volant

Poursuivant sa campagne nationale contre l'alcool au volant, M. Didier Burggraeve avait écrit dernièrement au président de la République, au ministre de la Justice et à M. Christian Gerondeau.

On sait que M. Gerondeau a fait lancer une campagne par voie d'affiches et de messages télévisés. Ce problème, véritable fléau de la Sécurité routière, a été abordé à un récent Conseil des ministres. Par contre, la proposition de loi que soutient la pétition nationale de M. Burggraeve (actuellement 90.000 signatures) n'a pu être examinée par le Sénat.

Le ministre de la Justice, M. Peyrefitte, vient de répondre à M. Burggraeve. Dans sa lettre, le garde des Sceaux écrit :

« Vous avez bien voulu me faire part de votre déception d'apprendre que la proposition de loi relative à la répression de la conduite en état d'ivresse ne

pourrait être examinée par le Sénat avant la fin de la présente session parlementaire.

Dès le début de cette lettre, je tiens à vous indiquer que la seule raison de cette situation est la surcharge exceptionnell des travaux des assemblées parlementaires en cette fin de session. Il ne saurait donc être question pour le gouvernement de considérer que cette proposition doit sombrer dans un quelconque oubli. Celui-ci est au contraire fermement décidé à poursuivre la lutte contre l'alcoolisme au volant. A cet égard vous avez bien voulu rappeler les paroles prononcées par M. le Président de la République au Conseil des ministres du 16 novembre dernier ainsi que les statistiques que j'avais indiquées à ce même conseil. J'y ajouterais la détermination avec laquelle j'ai récemment traité ce problème devant la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale pour servir d'exemple de la position du gouvernement en ce domaine.

Je conçois cependant tout à fait votre déception face à ce contre-temps, et je veux vous assurer de toute ma sympathie pour l'œuvre que vous poursuivez.

Avant les prochaines élections législatives M. Burggraeve au nom des 90.000 Français et Françaises qui ont signé la pétition pour le retrait définitif du permis de conduire à tout conducteur ayant causé un accident mortel en état d'ivresse demandera l'engagement de tous les groupes politiques. Outre M. Chirac déjà contacté qui n'a pas répondu, M. Fabre qui ne s'est pas prononcé clairement, MM. Lecanuet, Marchais, Mitterrand, Motte, Soisson seront contactés personnellement. M. Servan-Schreiber n'avait pas, également donné de réponse précise.

Tous ces documents, lettres du président de la République, Premier ministre, ministres, députés ou sénateurs sont à la disposition de tous les signataires de la pétition. Prendre contact avec M. Burggraeve au 75.97.46.

12 JUIL. 1978

M. Didier Burggraeve prépare sa troisième campagne nationale

Après les « 5 Gestes qui Sauvent » et une campagne nationale contre l'alcool au volant qui a abouti dans un premier temps à la loi votée il y a quelques jours, M. Didier Burggraeve, responsable pour le Nord de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, prépare sa 3^e campagne nationale.

Il s'agit de doter la France d'un « Ministère de la Sécurité » destiné à regrouper les compétences éparpillées dans plus de 10 ministères différents, ceci pour alléger la mise en route des secours, et surtout faciliter les décisions à prendre aussi bien en sécurité routière, en matière de prévention et de lutte contre le feu, la préservation de l'environnement etc...

Après la catastrophe de l'Amoco Cadiz en Bretagne, une commission du Sénat a conclu à l'inadaptation du plan de secours POLMAR à cause de la lourdeur du système et la multiplicité des responsables.

Répondant à M. Didier Burggraeve, président départemental de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, et qui mène campagne depuis 1967 afin que chaque candidat au permis de conduire ait une formation minimale en secourisme, M. Christian Gerondeau, directeur de la Sécurité civile précise que cette mesure sera applicable en 1979.

Le programme arrêté par la Commission nationale de secourisme reprend entièrement les propositions de M. Burggraeve connues sous le titre « 5 gestes qui sauvent » et qui avaient fait l'objet

30 MARS 1978 M. Didier Burggraeve propose la création d'une délégation contre l'alcoolisme

On nous prie d'insérer :

« M. Didier Burggraeve, lauréat de la Fondation de la vocation, responsable départemental d'équipes secouristes et par ailleurs animateur d'une Campagne nationale contre l'alcool au volant vient d'adresser une lettre au président de la République.

» Dans cette correspondance, il rappelle tout d'abord l'importance considérable et la gravité du fléau social qu'est l'alcoolisme, qui touche la France depuis des dizaines d'années et qui ne s'affaiblit pas, touchant toutes les couches de la société, facteur prépondérant des crimes, attentats de toutes sortes mais aussi d'accidents dont notamment ceux de la route pour lesquels on attend de nouvelles mesures exemplaires. Devant ce sombre et inquiétant bilan, après les déclarations du président de la République en plusieurs circonstances à ce sujet, M. Didier Burggraeve propose la création d'une délégation anti-alcoolisme, sœur de celle créée par exemple en 1972 pour la Sécurité routière.

En effet, une coordination efficace et permanente doit s'organiser auprès de tous les départements ministériels concernés. La délégation pourra s'appuyer sur des organismes existants comme le Comité national contre

l'alcoolisme, le Haut Comité d'études et d'information sur l'alcoolisme, les mouvements comme Vie libre, les Alcooliques anonymes, la Croix d'Or ou la Croix Bleue ou les Amitiés P.T.T. qui ont une grande expérience et de nombreuses personnalités éminentes, pas assez souvent consultées ou dont on ne tient pas compte des avis ou propositions et qui œuvrent pour limiter les dégâts de ce fléau qui ronge notre pays.

» Il s'agit de mettre sur pied une action d'ampleur face à des problèmes que notre société tend trop souvent soit à minimiser la gravité soit à nier l'évidence. »

- 3 JUIN 1978

- 9 SEP. 1978

En 1979, les candidats au permis de conduire devront connaître les gestes qui sauvent

d'une publication à 500.000 exemplaires. Cette formation, d'une durée de 6 à 8 heures, sera dispensée par des moniteurs de secourisme aidés de secouristes actifs, qualifiés sous contrôle d'un médecin. Les Associations de secourisme ont mission de diffuser cet enseignement qui comprend des notions de prévention des accidents. Mais outre le permis de conduire, cet enseignement est aussi destiné à la jeunesse puisque l'attestation d'aptitude qui sera délivrée par la préfecture pourra être remise aux jeunes âgés de 12 ans,

ALCOOL AU VOLANT

Après le vote des sénateurs

M. Didier Burggraeve

intervient auprès

du président du Sénat

La semaine dernière, les sénateurs ont réduit les peines prévues par les députés en cas d'accident de la route en état d'ivresse et ont ramené de 6 à 2 an le délai maximum d'annulation du permis de conduire. Dans une lettre au président du Sénat, M. Didier Burggraeve qui anime une campagne nationale contre l'alcool au volant écrit :

On élimine la seule arme qui aurait eu une certaine efficacité, une sanction exemplaire pour les récidivistes d'accidents mortels en état d'ivresse : le retrait à vie du permis de conduire.

M. Burggraeve est aussi intervenu auprès de M. Maurice Schumann, vice-président du Sénat.